

**Commune de Puissalicon**

**DELIBERATION N° 2024-9  
Attribution d'une subvention au CCAS pour l'année 2024**

Convocation du 14/03/2024  
Séance du 27/03/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept mars à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Michel FARENC, Maire.

**Présents** : FARENC Michel – FERRE Gérard – LORENTE-AMEN Marie – BLANCOU Hubert – MATHIEU Marjorie – GAU Rose-Marie – KUTTEN Michel – HERNANDEZ Monique – TOUZET Christophe – CRITG Stéphane – VIGOUROUS Jean-Marie – PAGES Cyril

**Absents** : MISSANA Virginie (pouvoir à FERRE) – DARDAILLON Marine – BRIFFA Eric (pouvoir à VIGOUROUS)

**Secrétaire de séance** : LORENTE-AMEN Marie

Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Vu le Code de l'action sociale et des familles,

Considérant que le CCAS est un établissement public administratif dirigé par un conseil d'administration présidé par le Maire de la Commune,

Considérant qu'il convient de verser une subvention annuelle de fonctionnement au CCAS pour lui permettre d'exercer ses missions,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Oui** l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

**Décide** l'attribution d'une subvention de 6 000 € au CCAS au titre de l'année 2024,

**Autorise** Monsieur le Maire à procéder au versement de cette subvention,

**Précise** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2024,

**Adopté à l'unanimité**

Ainsi délibéré, Pour copie conforme

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Telerecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Transmission au représentant de l'état le 28/03/2024  
Publication sur le site internet de la Commune le 28/03/2024

**Marie LORENTE-AMEN**  
Secrétaire de séance

**Michel FARENC**  
Maire

